

REUNION DU 27 FEVRIER 2006

L'an deux mil six, le vingt sept Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 21 Février.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, BRASSEUR, CLER, LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

Absents : Messieurs CHAPLAIN et HEULAND

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 10 Janvier 2006 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX A LA SALLE DES FETES REALISEE PAR LE CABINET AB'CIS.

Les travaux du projet portent sur :

- la remise en conformité de la stabilité des ouvrages, notamment pour la charpente métallique,
- le contrôle, la rénovation et la remise en conformité des installations électriques et aménagements scéniques, projecteurs, rideaux de scène,
- l'accessibilité aux handicapés et installations sanitaires appropriées,
- le contrôle et la conformité au décret n° 98.1143 du 15/12/98 applicable aux établissements qui diffusent à titre habituel de la musique amplifiée (étude acoustique),
- la modification du principe de chauffage par traitement de l'air, ventilation et renouvellement de l'air locaux, soit pour les utilisations en activités sportives soit pour les configurations qui obligent à confiner la salle afin d'éviter la propagation du bruit à l'extérieur.
- le remplacement des faux plafonds et de l'éclairage, conséquence des travaux sur la charpente
- le remplacement des châssis vitrés extérieurs conséquence de l'amélioration de l'isolation acoustique
- les travaux de peinture et tous travaux d'embellissement liés aux remises en conformité
- le remplacement de l'actuelle chaudière Fuel par une nouvelle chaudière au gaz de ville.

Estimation HT de ces travaux 238 215.52 €

Actuellement le financement pourrait se faire de la manière suivante :

Subventions :

- Pays Drouais	30 % sur 80 000 €	24 000 €
- DGE	20% sur 238 215 €	47 643 €
- FDAIC	30 % sur 150 000 €	45 000 €

TOTAL 116 643 €

A la charge de la commune 121 572 €

La part restant à la commune est élevée, le Conseil Municipal décide d'attendre la mi-mars avant de prendre sa décision.

A cette date, nous saurons si la subvention du Pays Drouais peut être plus importante.

CREATION D'UNE COMMISSION POUR L'OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES CHAUFFERIES

Election du Président : Monsieur MAUFRAIS 9 voix
Election de 3 titulaires : Mrs RELIER, BOUFFINIER, LEBEAU 9 voix chacun
Election de 3 suppléants : Mme BOURGEOIS, Mrs BRASSEUR, CLER 9 voix chacun.

DEPART DE MONSIEUR CASADEI

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que Monsieur CASADEI, Trésorier, quitte la Trésorerie d'Anet après 23 ans d'une très étroite collaboration et propose de lui offrir un cadeau de départ, à savoir une tondeuse.

La commune d'Anet en financerait l'achat et chaque collectivité y participerait à raison de 15 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

Après délibération,

Le Conseil Municipal adopte le rapport ci-dessus.

MENUISERIES EGLISE

L'Entreprise CHARPENET a constaté que les boiseries de l'Eglise étaient attaquées par un champignon appelé mэрule. Celui-ci est très difficile à détruire et un expert doit d'abord faire le point sur la situation.

Monsieur Alain BOURREAU, Ingénieur conseil spécialiste de la lutte contre la mэрule évalue une première intervention comprenant les frais d'identification en laboratoire entre 500 et 600 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

BLASON COMMUNAL

Monsieur RELIER présente le blason de Rouvres dans sa forme définitive, le Conseil Municipal donne son accord pour doter Rouvres de ce blason.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUFFINIER

- Nous communiquons les informations suivantes sur le SYROM pour l'année 2005 :

	<u>SYROM</u>	<u>DEPARTEMENT</u>
OM	382 kg/an/hab	381 kg/an/hab
Déchetteries	210 kg/an/hab	211 kg/an/hab
Encombrants	7.7 kg/an/hab	7 kg/an/hab
Coût du ramassage des ordures ménagères		153 € la tonne

Coût par habitant en 2005

92 €

- Mare des Hautes Lisières : un devis sera demandé pour englaiser la rive du côté de la route.

Madame MARTIN

- présente deux devis pour la réfection des chaises de la mairie.

Coût de la main d'œuvre :

1 er devis : 60 € la chaise

2 ème devis : 20 € la chaise

Le Conseil Municipal ne retient pas la matière proposée (skaï), comparera le prix entre une chaise neuve et une réfection. La décision sera prise ultérieurement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.